

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le **12 JUL. 2023**

ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_40-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_40

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DU GIE CITALLIOS-CITALLIA PAR LA SEM ESSONNE AMENAGEMENT/SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE.

VU le Code de commerce ;

VU le Code Général des Collectivité Territoriales notamment les articles L. 1524-1 et suivants ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 12 JUL. 2023

ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_40-DE



CONSIDERANT le contrat constitutif et le règlement intérieur du GIE CITALLIOS-CITALLIA ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser la prise de participation de la SEM ESSONNE AMENAGEMENT et de la SPL TERRITOIRES DE L'ESSONNE, en qualité d'actionnaire de ces dernières, au sein du GIE CITALLIOS CITALLIA ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit délibérer afin de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure liée à la présente décision municipale ;

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

CONSIDERANT le rapport concernant le projet d'entrée de la société SPL des territoires de l'Essonne dans le GIE CITALLIOS-CITALLIA présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'entrée de la SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE dans le « GIE CITALLIOS-CITALLIA » constitué sans capital social par l'acquisition auprès de la SPL CITALLIA de 50 parts, sans valeur nominale.

DONNE tous pouvoirs Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*